

Procès-verbal de la réunion d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 à 18h30.

La réunion s'est déroulée au Centre de Loisirs Jean Jaurès, en application des dispositions liées au COVID-19.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick, FABRY Philippe, FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel, LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole, PINCE Florence, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, VAN MOLLE Julie.

Excusée et représentée : CERT Claudine avec procuration à BERGE Yves.

Secrétaire : PINCE Florence.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

Madame Le Maire indique les conditions sanitaires à respecter tout au long de la séance en respect de l'avis du Conseil scientifique COVID-19 du 8 mai 2020 :

- Obligation de se laver les mains à l'entrée
- Entrée / sortie différenciées
- Sens de circulation à respecter y compris pendant les temps de vote afin de ne pas se croiser
- Port du masque obligatoire, distance de 2 mètres entre chaque personne (4m2 par personne)
- Nécessité de se lever les uns après les autres en respectant les gestes barrières et donc les sens de circulation
- Absence de micro (raison sanitaire)
- Utiliser le gel hydro-alcoolique avant et après chaque manipulation de papier, un tube de gel pour chaque conseiller municipal, 4 distributeurs sont mis également à disposition aux 4 coins de la salle notamment au moment du vote et du dépouillement
- Utilisation du stylo personnel, un stylo a été mis à disposition de chaque conseiller dès l'entrée dans la salle

Madame Le Maire annonce la désignation de M. Joel Roda en remplacement de Nathalie Pujol et celle de M. Djamel Fellahi en remplacement de Serge Cazé, démissionnaire.

Madame Le Maire fait l'appel et déclare installés les conseillers municipaux.

Elle invite l'Assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de Nathalie Pujol.

Elle propose Florence Pince en tant que secrétaire de séance, élue la plus jeune.

Elle propose ensuite de passer au premier point à l'ordre du jour et donne la parole à Nicole Mouchague, doyenne de l'Assemblée, qui doit en assurer la présidence pour l'élection du Maire.

Madame Mouchague donne lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 CGCT, relatifs à l'élection des conseillers municipaux, les incompatibilités et l'élection du maire.

Elle demande ensuite la désignation de deux assesseurs pour assurer les opérations de vote de la séance. Mme Gisèle Fourmont et M. Daniel Lagarde assureront cette fonction, en accord avec les membres de l'Assemblée.

I/ Election du maire.

Mme Mouchague fait appel des candidatures pour l'élection du Maire.

Deux candidatures sont déposées :

- Candidature de LOPEZ Marcel, par lettre en date du 22 mai 2020 et confirmée ce jour.
- Candidature de ESTEBAN Martine proposée par Jean-Luc Maurat, porte-parole du groupe « Bien Vivre Varilhes ».

M. Lopez, président du groupe « Varilhes en Commun » souhaite prendre la parole et procède à la lecture d'un discours qui reprend les raisons de sa candidature de maire, le rôle du Maire et des Adjoints, le rôle du Conseil Municipal, le rôle du groupe de l'opposition au sein de l'Assemblée.

Mme Mouchague fait ensuite procéder aux opérations de vote, au scrutin secret, pour l'élection du Maire.

Le dépouillement du vote, effectué par Mme Gisèle Fourmont et M. Daniel Lagarde (assesseurs) a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12.

A obtenu :

- ESTEBAN Martine : 19 (dix-neuf) voix.
- LOPEZ Marcel : 4 (quatre) voix.

Election du Maire : ESTEBAN Martine est élue MAIRE.

Mme Mouchague remet alors l'écharpe de Maire à Martine ESTEBAN qui indique qu'elle ne fera pas de discours puisqu'il a été demandé par les autorités sanitaires de réaliser un Conseil Municipal le plus bref possible. Son discours est remis à une prochaine séance.

II/ Détermination du nombre des adjoints.

Mme Le Maire rappelle que vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L.2122-2 le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Mme Le Maire propose de créer 5 postes d'adjoints et demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent de voter à main levée. M. Marcel Lopez s'y oppose et il est donc procédé à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement, effectué par Mme Gisèle Fourmont et M. Daniel Lagarde, donne le résultat suivant :

- 20 voix « POUR » la création de 5 postes d'adjoints ;
- 1 voix pour la création de 6 postes d'adjoint ;
- 1 voix ayant votée « Blanc » ;
- 1 voix ayant votée « Nul ».

III/ Election des adjoints.

Après un appel de candidature effectué par Mme Le Maire, une seule liste de candidats est proposée. Il s'agit de :

- Liste « Bien Vivre Varilhes » EYCHENNE Patrick.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après le dépouillement, effectué par Mme Gisèle Fourmont et M. Daniel Lagarde, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23

- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

La Liste « Bien Vivre Varilhes » EYCHENNE Patrick a obtenu 19 voix et elle a obtenu la majorité absolue. Sont donc proclamés et immédiatement installés, en qualité d'adjoint au Maire, dans l'ordre de la liste :

- EYCHENNE Patrick : 1° adjoint au Maire.
- MOUCHAGUE Nicole : 2° adjointe au Maire.
- FABRY Philippe : 3° adjoint au Maire.
- BERTHELOT Marie : 4° adjointe au Maire.
- LAGARDE Daniel : 5° adjoint au Maire.

#### IV/ Lecture de la charte de l' élu local.

Après l'élection du Maire et des adjoints, Martine ESTEBAN, nouvellement élue, donne lecture de la Charte de l'Elu Local (art. L.1111-1 CGCT) et remet aux conseillers municipaux une copie de cette Charte ainsi que les chapitres du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux "Conditions d'exercice des mandats locaux", soit les articles L.2123-1 à 35, les articles R.2123-1 à 24 et les articles D.2123-25 à 28.

#### V/ Désignation des membres du conseil d'administration de la régie municipale d'électricité.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité.

Madame Le Maire donne la parole à Daniel Lagarde qui indique que compte tenu des statuts de la Régie Municipale d'Electricité, le Conseil d'Administration est composé de 9 membres élus du Conseil Municipal et de 6 membres extra-municipaux ayant acquis une compétence spéciale en matière d'industrie ou de commerce à laquelle doit se consacrer l'activité de la Régie. Cette compétence peut résulter notamment de l'expérience des affaires ou de l'administration, de la profession exercée ou des études effectuées. Il propose deux sièges à l'opposition qui accepte.

Il est donc proposé les personnes suivantes :

- Membres élus : Mmes ESTEBAN Martine, BERTHELOT Marie, CERT Claudine.  
MM. EYCHENNE Patrick, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel, ROUMIEU Pierre, LOPEZ Marcel, FELLAHI Djamel.
- Membres extra-municipaux : Mme Marie-Hélène Moreau.  
MM. MILVILLE Pierre, LABEUR Jean-Luc, PUJOL Roger, RESCANIERES René, TESTON-VIGNE Jean.

L'Assemblée, après avoir décidé de voter à main levée,

- Valide à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité ci-dessus.

#### VI/ Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Madame Le Maire rappelle l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres (titulaires) du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est donc fait appel à candidature. Une seule liste est présentée en concertation entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition dont la représentation proportionnelle est respectée. La liste proposée est la suivante :

- Titulaires : PINCE Florence, LAGARDE Daniel, FOURMONT Gisèle.
- Suppléants : GARCIA Frédéric, FABRY Philippe, BATSALLE Agnès.

Ainsi le principe de la représentativité du groupe de l'opposition est respecté avec application de la représentation au plus fort reste.

L'Assemblée, après avoir décidé de voter à main levée et en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, valide à l'unanimité la composition de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

- o Titulaires : PINCE Florence, LAGARDE Daniel, FOURMONT Gisèle.
- o Suppléants : GARCIA Frédéric, FABRY Philippe, BATSALLE Agnès.

VII/ Décisions prises par Le Maire dans le cadre des délégations données par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>o</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental, au titre du FDAL 2020, dans le cadre de la transformation de l'ancien camping municipal en parc public, tranche 1.

Le coût des travaux a été estimé à 47 725.00 Euro TTC et une subvention à hauteur de 30% a été sollicitée, soit 14 317.50 Euro.

Mme Le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé.

Elle précise que l'ordre du jour du prochain conseil municipal sera consacré notamment à la constitution des commissions municipales et à la désignation des délégués aux divers syndicats et organismes dont est membre la Commune.

Mme Gisèle Fourmont demande si un point particulier peut être abordé en l'absence de questions diverses car elle a été interrogée par des administrés, ce point concerne l'ouverture ou non de la piscine pour l'été 2020.

Mme Le Maire donne la parole à M. Patrick Eychenne qui précise, qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise et qu'il est prévu d'étudier ce point dès que les nouvelles dispositions liées au COVID-19 seront publiées.

M. Marcel Lopez demande s'il est possible d'indiquer assez tôt les dates des réunions du Conseil Municipal afin que chacun puisse prendre ses dispositions. Mme Le Maire répond favorablement à cette demande.

Mme Le Maire indique également à l'Assemblée qu'il est de tradition de déposer une gerbe au monument aux morts après l'installation du nouveau conseil municipal, elle propose donc de s'y rendre immédiatement mais compte tenu des dispositions particulières, la cérémonie aura lieu en comité réduit.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 19h45.

La secrétaire de séance :

Florence Pince.

